

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
vendredi 26 janvier 2018

**12<sup>ème</sup> Commission**

**N° CD-2018-1-12-1**

**Service instructeur**

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

**Service consulté**

**COMPLÉTUDE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET ÉLECTION DE L'UN DE  
SES MEMBRES**

Résumé : Suite à la démission de M. Raphaël SCHELLENBERGER de son mandat de Conseiller départemental, le présent rapport a pour objet de décider de compléter la Commission permanente puis de pourvoir sans délai à la vacance du siège de M. SCHELLENBERGER de membre de la Commission permanente par M. Pascal FERRARI, son remplaçant, seul candidat susceptible d'être présenté.

L'élection de M. Raphaël SCHELLENBERGER à la députation a été confirmée par une décision du Conseil constitutionnel en date du vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017.

En application de l'article LO 141 du Code électoral qui interdit notamment le cumul d'un mandat de député avec ceux de Conseiller départemental et de Conseiller municipal lorsque la population de la commune est supérieure à 1 000 habitants, M. SCHELLENBERGER a démissionné de son mandat de Conseiller départemental le 31 décembre 2017.

Son suppléant, M. Pascal FERRARI, l'a remplacé immédiatement en qualité de Conseiller départemental du canton de CERNAY.

Lors de sa réunion publique extraordinaire le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017, le Conseil départemental a arrêté une composition plénière de sa Commission permanente, chaque Conseiller départemental en étant membre.

Par conséquent, et compte tenu de ce qui précède, le siège de membre de la Commission permanente qu'occupait M. SCHELLENBERGER est vacant depuis la date de sa démission de son mandat de Conseiller départemental.

Le Conseil départemental dispose de la liberté de combler ou non la vacance de ce siège.

Je vous propose de décider de compléter la Commission permanente puis de pourvoir sans délai à la vacance du siège de M. SCHELLENBERGER de membre de la Commission permanente par M. Pascal FERRARI, son remplaçant, seul candidat susceptible d'être présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT